

28000 manifestants à Toulon le 23 septembre



Sommaire

Page 1 Édito, RISTT.

Page 2 Action, actualités.

Page 3 Contrats aidés.

Page 4 Promotions.

Page 6 Réunions et stages SNUipp

Page 7 Tendances

Page 8 Bulletin d'adhésion.

Titre !

Les organisations syndicales ne cessaient de le clamer haut et fort : « le dossier de la retraite ne sera pas clos avant l'été ». Pari

Aurélie SANCHEZ,
Membre du Bureau départemental
du SNUipp-FSU Var

Directeur de la publication

André TOUVIER

Mensuel : n° 218

Prix au numéro : 0,76 E

N° de commission paritaire :

0 510 S 07337

Imprimé par IPB offices solutions Toulon

Section départementale du SNUipp

Immeuble Le Rond Point

Av. Pierre et Marie Curie

83160 LA VALETTE

Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34

E-mail : snu83@snuipp.fr

Site : <http://83.snuipp.fr>

Près de 9000 postes supprimés

L'école primaire asphyxiée.

30 élèves
par classe,
ça rend
chèvre...



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pégé | www.snuipp.fr

Alors qu'à la rentrée prochaine, les écoles maternelles et élémentaires attendent encore 1500 d'élèves supplémentaires, le ministre annonce 9000 suppressions de postes dans le premier degré.

C'est un tournant historique qui va aboutir à une véritable asphyxie de l'école !

Car, après un appauvrissement progressif de l'école, ces nouvelles suppressions vont se traduire par des fermetures de postes classes. Maternelle, formation, RASED, éducation prioritaire, effectifs par classe... ce sont tous les leviers susceptibles de favoriser la réussite de tous les élèves qui vont en subir les conséquences.

Tous les rapports récents font état d'un sous investissement chronique pour l'école primaire en France. En faisant le choix d'aggraver cette situation, le ministère ne rendra pas l'école plus juste ni plus efficace. Il tendra, au contraire, à rendre encore plus criantes les inégalités.

Pour le SNUipp cette politique est inacceptable.

Il engage les enseignants à se mobiliser fortement les 2 et 12 octobre prochains et dans les initiatives locales et nationale à venir. Il se tourne vers toutes les organisations pour des réponses unitaires à ces choix désastreux.



Poursuivre et amplifier la mobilisation

Le SNUipp appelle les personnels des écoles à participer à la grève du 12 octobre et à répondre à la consultation concernant les suites.



Après des journées de mobilisations de plus en plus massives contre le projet de réforme des retraites, confortées par le soutien de la population que confirment tous les sondages d'opinion, le gouvernement s'obstine à ignorer le refus de son projet.

Face à ce mépris et à cette intransigeance, l'intersyndicale a répondu immédiatement par deux nouveaux rendez-vous : le 2 et le 12 octobre ! Alors que va s'engager, au Sénat, la deuxième phase du débat parlementaire, il est possible de faire reculer le pouvoir. Partout doit s'amplifier la mobilisation.

Le gouvernement a perdu la bataille de conviction. C'est désormais le cœur de la réforme qui est rejeté : abandon de la retraite à 60 ans et financement supporté essentiellement par les salariés ! En plus des mesures d'âge communes à tous les salariés, ce projet régressif vise particulièrement les agents de la Fonction publique : augmentation des retenues pour

pension, restriction du minimum garanti, fin brutale du droit des mères de trois enfants à partir de manière anticipée, situation des polypensionnés, quasi suppression de la CPA...

Montrons massivement dans la rue que cette réforme ne passe pas auprès des salariés du public comme du privé, des citoyens, et faisons entendre nos revendications.



Le SNUipp a demandé aux sénateurs de ne pas voter ce texte injuste. Le gouvernement doit le retirer et ouvrir enfin les négociations nécessaires avec les organisations syndicales pour décider d'une tout autre réforme juste et solidaire. Il est indispensable de travailler à étendre et généraliser les grèves et manifestations dans tout le pays.



Scandaleuse suppression de 454 EVS

Après l'AG du 15 septembre à Toulon consacrée aux contrats aidés, le SNUipp a interpellé l'IA et le Préfet. Signez et faites signer la pétition ! Adoptez la motion proposée en conseil d'école ou conseil des maîtres !

Le ministère a décidé pendant les vacances de supprimer des milliers d'emplois d'EVS. S'il n'a de cesse de dénoncer la précarité du statut de ces personnels, le SNUipp estime que ces salariés assurent des missions essentielles au bon fonctionnement des écoles (tâches administratives et pédagogiques).

Derrière un jargon administratif qui ne fait pas illusion (une note de juillet issue de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle demande aux Préfets « d'inscrire leur mobilisation pour l'emploi dans un cadrage budgétaire contraint qui implique une stricte mesure des flux et des paramètres de prise en charge ») se cache ainsi un vaste plan de suppressions d'emplois mené par l'État et qui va se traduire dans le Var par 454



personnes de plus au chômage pour cause de contrat non renouvelé dans les semaines qui viennent. Un véritable scandale !

Dans une situation de crise économique inédite, aggravant chômage et précarité, le SNUipp a tenu une première assemblée générale à Toulon mercredi 15 septembre consacré à ce sujet. Il s'est adressé à l'Inspecteur d'Académie pour dénoncer cette situation et demander le renouvellement des contrats arrivés à terme. Il est intervenu aussi en direction du ministère. Il appelle les personnels et usagers de l'Éducation Nationale à signer la pétition ci-dessous et à agir ensemble. Une audience est sollicitée auprès de l'IA. L'occasion pour le SNUipp d'appeler à un rassemblement lorsque le jour sera déterminé.

Motion du conseil de l'école

Alors que le ministère a décidé pendant les vacances de supprimer des milliers d'emplois d'EVS, nous tenons à rappeler que ces salariés assurent des missions essentielles au bon fonctionnement des écoles (tâches administratives et pédagogiques), en totale contradiction avec la précarité de leur statut. En conséquence, nous demandons l'annulation de ces suppressions d'emplois et affirmons notre demande de reconnaissance de ces emplois par la création de postes pérennes et statutaires.

A....., le



Non aux suppressions d'EVS, oui à des emplois pérennes et statutaires



Les EVS assurent des missions essentielles au bon fonctionnement des écoles (tâches administratives et pédagogiques), en totale contradiction avec la précarité de leur statut.

Alors que le ministère a décidé de supprimer des milliers d'emplois d'EVS dont 454 dans les écoles du Var, nous demandons l'annulation de ces suppressions d'emplois et affirmons notre demande de reconnaissance de ces emplois par la création de postes pérennes et statutaires.

Nom	Prénom	Prénom	Signature

FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL PROMOTIONS



PROFESSEURS DES ECOLES - Année 2010/2011
 Grand-Choix* Choix* Ancienneté*

INSTITUTRICES - INSTITUTEURS - Année 2011
 Choix* Mi-Choix* Ancienneté*

Le SNUipp est le premier syndicat de la profession.
 Cette fiche syndicale de promotion permet à vos élu(e)s de défendre vos droits
 en contrôlant les opérations de l'Administration.
 Une fois les vérifications effectuées, cette fiche vous sera retournée après la
 CAPD des promotions vous concernant.

Pour les non syndiqué(e)s... joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Nom, prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Adresse personnelle : _____

Nom de l'école : Commune :

Eléments pour le calcul de votre barème :

1/Ancienneté générale des services :

(au 31/12/2010 : années, mois, jours) / /

⇒ Concours AVANT BAC (Ecole Normale)

Date de naissance : Le 19

Date d'entrée à EN en FP1 : Le 19

⇒ Concours APRES BAC (Ecole Normale ou IUFM)

Date d'entrée en formation (FP1 ou PE2) : Le 19

⇒ Liste Complémentaire

Date de recrutement : Le

⇒ Remplaçants :

Date de stagiarisation : Le 19

◆ Services validés Education Nationale : (années, mois, jours)/...../.....

Dans votre carrière, avez-vous eu des interruptions de services ?

DISPONIBILITE du.....au.....

CONGE PARENTAL du.....au.....

CLM ou CLD du.....au.....

Service National du.....au.....

Autres services Fonctions Publiques :

Date entrée Fonction Publique en tant que titulaire : Le.....

Durée des services auxiliaires validés (années, mois, jours)/...../.....

2/Notes et dates d'inspection (jour, mois, an) donner les 3 plus récentes :

Le Note :

Le Note :

Le Note :

3/Correctif administratif :

(+ 0,5 point pour toute période de deux ans d'activité, sans inspection, avant le 30.06.2010)

Attention ! La note corrigée ne peut dépasser la note-plafond de l'échelon.

ASA (Avantage Spécifique d'Ancienneté)

Avez-vous exercé en ZEP entre le 27.7.89 et le 31.12.94 ? OUI NON

Si oui, l'ASA a-t-elle déjà été prise en compte ? OUI NON

(entourer la réponse)

Allocation IUFM

Avez-vous bénéficié d'une allocation IUFM ? OUI NON

(entourer la réponse)

Echelon actuel :

Depuis quand ?

Date d'intégration dans le corps des
 Profs d'école :

Le

Reliquat d'ancienneté :

CALCUL DU BAREME

vérification SNUipp
 (ne rien inscrire dans cette colonne)

Promu(e) le
 Mode

Non promu(e)
 Barème dernier promu(e)

A :

N :

C :

TOTAL :

ASA prise en compte :

Allocation IUFM prise en compte :

Promotions avancées en octobre

Le SNUipp obtient gain de cause concernant l'avancement de la CAPD consacrée aux promotions des PE et des instituteurs. Les salaires seront mis à jour plus rapidement.

En 2006-2007, le SNUipp a obtenu l'avancement en décembre de la CAPD consacrée aux promotions des instituteurs (promus par année civile), permettant ainsi de voir leur situation régularisée au plus vite, certains étant promus dès janvier. Le syndicat a poursuivi ses interventions et obtenu gain de cause pour les PE (promus par année scolaire).

La CAPD se réunissait traditionnellement en décembre et tous les PE promus entre le 1er septembre et la CAPD devaient attendre plusieurs mois pour voir leurs salaires mis à jour. Désormais, la CAPD unique (PE et instituteurs) devrait se tenir mi-octobre mais l'IA n'a toujours pas communiqué les dates des CAPD de cette année ! Le SNUipp l'a interpellé à ce

sujet.

Après la mise à jour en 2006-2007 de la grille du correctif des notes, le SNUipp poursuit son travail pour la défense des personnels. Ne restez pas isolé-e-s.

Serrons-nous les coudes. Syndiquiez-vous au SNUipp !

Repères pour les PROMOTIONS INSTITUTEURS PROFESSEURS DES ECOLES

Syndicalement nous sommes opposés à tout ce qui divise les personnels. Les promotions "au mérite" sont un facteur de division. **Le SNUipp revendique l'avancement pour tous au rythme le plus rapide.** C'est ce que les IEN ont obtenu pour eux. Ce n'est pas encore le cas pour nous...

Les délégués du personnel du SNUipp veilleront au respect de l'équité.

⇒ **Promotions PE = année scolaire 2010/2011**

⇒ **Promotions instits = année civile 2011**

◆ **Vous n'êtes pas forcément promouvable cette année.**

Pour le savoir, ajoutez à la date de votre dernière promotion les durées indiquées dans les tableaux ci-contre.

◆ **Le nombre de promu(e)s** au choix et au mi-choix (ou au Grand-Choix et Choix) dépend d'un calcul mathématique :

- ▶ au choix : 30 % des promouvables,
- ▶ au mi-choix : 5/7 des promouvables.

La liste des promu(e)s est arrêtée d'après un barème départemental.

Le passage à l'ancienneté est automatique.

Calcul du barème dans le Var

A = Ancienneté Générale de Services

(décision de l'IA, après la CAPD du 2.11.95, c'est l'AGS qui compte pour toutes les opérations administratives.)

Un point par an / 0,083 point par mois / 0,00273 par jour.

N = Note : Moyenne des notes d'inspection des trois dernières années jusqu'au 30/06/2010. Si pas de note, une note plancher (selon l'échelon) est attribuée.

Correctif (que les élu(e)s du personnel ont obtenu depuis 18 ans) + 0,5 point tous les deux ans sans inspection (déduction faite des périodes non "inspectables", par exemple : congé parental), sans toutefois dépasser la note plafond de l'échelon.

En cas d'égalité de barème,
pour départager les collègues (dans l'ordre)

- 1/ note sans correctif,
- 2/ celui à qui la promotion profite le plus longtemps dans l'année,
- 3/ l'âge (le plus âgé).

Grille varoise pour le correctif de la note

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit - plancher	11	11	12	12	12.5	13	13.5	14	14	14.5	15
Instit - plafond	14	14	15	15	15.5	16	16.5	17	17	17.5	18
Prof Ecole - plancher		10	11	12	12.5	13	13.5	14	15	15	15
Prof Ecole - Plafond			14	15	15.5	16	16.5	17	18	19	19,5

**S'informer, débattre,
construire, agir
avec le SNUipp-FSU !**



Avancement Instituteurs

Échelons	Choix	Mi-choix	Ancienneté
1 ^{er} au 2 ^{ème}	avancement automatique 9 mois		
2 ^{ème} au 3 ^{ème}	avancement automatique 9 mois		
3 ^{ème} au 4 ^{ème}	avancement automatique 1 an		
4 ^{ème} au 5 ^{ème}	1 an 3 mois		1 an 6 mois
5 ^{ème} au 6 ^{ème}	1 an 3 mois		1 an 6 mois
6 ^{ème} au 7 ^{ème}	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
7 ^{ème} au 8 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
8 ^{ème} au 9 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
9 ^{ème} - 10 ^{ème}	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
10 ^{ème} - 11 ^{ème}	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois

Avancement P.E.

Échelons	Grand Choix	Choix	Ancienneté
1 ^{er} au 2 ^{ème}	avancement automatique 3 mois		
2 ^{ème} au 3 ^{ème}	avancement automatique 9 mois		
3 ^{ème} au 4 ^{ème}	avancement automatique 1 an		
4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans		2 ans 6 mois
5 ^{ème} au 6 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6 ^{ème} au 7 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7 ^{ème} au 8 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8 ^{ème} au 9 ^{ème}	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9 ^{ème} - 10 ^{ème}	3 ans	4 ans	5 ans
10 ^{ème} - 11 ^{ème}	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

S'informer, débattre, agir avec le SNUipp-FSU !

**ATTENTION
nouvelle
date**

Les promotions, comment ça marche ?

Jeudi 14 octobre de 14h00 à 17h00 (sous réserve que la grève ne soit pas reconduite) au siège du SNUipp à La Valette.

Attention, s'inscrire auprès du SNUipp avant le jeudi 7 octobre

Les permutations informatisées (changer de département)

Mercredi 20 octobre de 9h à 12h
au siège du SNUipp à La Valette.

Attention, s'inscrire auprès du SNUipp.

Préparation à la Liste d'aptitude direction d'école

Mercredi 17 novembre de 9h à 12h
au siège du SNUipp à La Valette.

Stage syndical : La santé au travail (stage intersyndical CGT, FSU, Solidaires du Var)

Lundi 13 décembre (Six Fours)

En présence d'intervenants nationaux spécialistes de ce sujet

Attention, s'inscrire auprès du SNUipp avant le vendredi 12 novembre



Réussir grâce à l'école maternelle

Modalités de ce stage communiquées ultérieurement.

Stage SNUipp : L'élève en échec par essence, ça n'existe pas

avec la participation de Stéphane BONNERY (maître de conférence en Sciences de l'Education à Paris 8 et membre de l'équipe de recherche ESSI-ESCOL).

Lundi 8 novembre de 9h à 17h

Collège Genevoix Toulon (possibilité de repas sur place le midi)

Attention, s'inscrire auprès du SNUipp avant le vendredi 8 octobre



Le SNUipp à la rencontre des collègues !

Rencontrer, échanger, débattre un leitmotiv qui oriente les actions du 1^{er} syndicat de la profession.

Un jour par semaine, le SNUipp va rencontrer les enseignants dans les écoles. Depuis la rentrée des militants se sont rendus dans des écoles de La Seyne, du Muy, de Toulon, d'Hyères et de St Maximin.

Si vous rencontrez un problème particulier ou si vous souhaitez débattre avec le syndicat d'un sujet d'actualité, n'hésitez pas téléphonez au SNUipp : des élus du personnels, des conseillers syndicaux, des militants pourront se rendre dans votre école.



Le SNUipp et la FSU reconnaissent dans leurs statuts le droit des adhérents de se constituer en tendances. Une originalité unique dans le monde syndical enseignant. Les tendances, les sections départementales et les syndicats nationaux représentent un triptyque garant de la diversité des points de vue et des analyses permettant de synthétiser une ligne de marche plurielle et représentative des débats de notre profession et des adhérent-e-s du syndicat..

Contribution de la tendance Unité et Action

unité
action

Titre

Les

ENJEUX

la revue d'Unité Action

Pour s'abonner au mensuel du courant de pensée unitaire de la FSU, envoyer 35 euros (45 euros en abonnement de soutien) ainsi que vos coordonnées à l'adresse suivante :

Michel OSSAKOWSKY - **Unité et Action**
30 rue de Romainville 93 130 Noisy le Sec

Contribution de la tendance Émancipation

Émancipation
tendance intersyndicale

Titre

Les

Contact : emancipation83@wanadoo.fr
Site : <http://83.emancipation.fr>

Bulletin d'adhésion 2010/2011

Mr/Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Date de naissance : Téléphone :

Nom de jeune fille :

Date de sortie de l'IUFM :

Adresse (Domicile) :

Code postal _____ **Commune** :

Vous serez abonné-e automatiquement à la liste de diffusion du SNUipp-FSU Var.

Email :@.....

Lieu d'exercice :

Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt Autre.....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : ____

Nomination à ☐ **Titre Définitif** ou ☐ **Titre Provisoire**

Travaillez-vous à temps partiels ? ☐ OUI ☐ NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessous) :euros

Mode de paiement : ☐ CCP ☐ Chèque bancaire
☐ Prélèvements fractionnés* 2 3 4 6 fois

* Remplir et signer le formulaire.

☐ Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U



**SNUipp
F S U**

A renvoyer au

SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Se syndiquer un acte de solidarité

Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,

- au développement du service public d'Education,

- au maintien de l'unité de la profession dans un

syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et

démocratique, dans une fédération renouvée : la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp.

Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma

carrière auxquelles il a accès à l'occasion des com-

missions paritaires et l'autorise à faire figurer ces in-

formations dans des fichiers et des traitements auto-

matisés dans les conditions fixées par les articles 26 et

27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révo-

cable par moi-même dans les mêmes conditions que le

droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

Date :

Signature :

La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 122 euros, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 80,52 euros. Votre cotisation réelle sera donc de 41,48 euros.

-66%

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire

2010/2011 sera déductible des impôts/revenu 2011.

Vous recevrez automatiquement une attestation en avril 2011.

Grille de cotisations 2010/2011

Instituteurs	
Echelon	Euros
5	130
6	136
7	142
8	148
9	154
10	165
11	169

Profs d'école		
Echelon	Echelon Nouvelle grille	Euros
3	2	124
4	-----	130
5	3	136
6	4	148
7	5	154
8	6	166
9	7	175
10	8	187
11	9	196

Pegc	
Echelon	Euros
7	142
8	148
9	154
10	160
11	172
HC 5	193
HC 6	205
Cl ex 3	217
Cl ex 4	226

Retraités	Euros
Retraités ayant moins de 1 400 E par mois	95
Retraités ayant plus de 1 400 E par mois	108

Ajouter selon situation	Euros
Directeur de 2 à 4 classes	6
de 5 à 9 classes	9
de 10 classes et plus	12
Ens. spécialisé / IPEMF	6
Conseiller pédagogique	9
Directeur de SES/SEGPA	15

IUFM	Euros
Etudiant	52
Stagiaire	95

PE Hors classe	
HC 5	202
HC 6	208

Disponibilité	80
Temps partiel	94

Aides Educateurs	61
Assistants d'Education EVS, AVS	52